Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260303-DELIB20260303N1-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 février 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	17
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme

Etaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZE Christian / DUFEIL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOULLERE Roger / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / FOUCHARD Fabrice

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 214 000 euros HT - délibération n° 290520-7

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 290520-7 pour les marchés inférieurs à 214 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Entreprise	Montant du marché en euro HT-TTC Offre retenue
Renouvellement collecteur EU en traversée Av du Guesclin	AMEVIA TP	9 418.79 / 11 302.55
Surcoût exploitation pompage réseau Av du Guesclin	SAUR	22 941.25 / 27 529.50
Travaux électricité vestiaires foot	ATCE	1 202.77 / 1 443.32
Branchement télécom Av des Trente (Ent Bazin)	DUHAMELLE TP	721.80 / 866.16
Entretien annuel terrain honneur	TSE	5 930 / 7 116
Fertilisation terrain honneur	TSE	1 350.00 / 1 620
Mise en sécurité terrain synthétique suite vérification réglementaire	TSE	3 586.00 / 4 303.20
Remplacement moteur petite balayeuse	NHP Motoculture	1 414.24 / 1 699.49
Remplacement buts hand salle de sports	CASAL SPORT	3 247.76 / 3 897.31
Soudure fibre entre bâtiments scolaires	ATCE	586.66 / 703.99

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260303-DELIB20260303N1-DE

Création cédez le passage La Goussais	CCBR	526.37 / 526.37
Replacement embrayage camion Mercedes	Garage Rollin	2 183.08 / 2 619.70
Reprise du réseau EU (suppression disconnecteur salle des sports)	DUHAMELLE TP	829.13 / 994.96
Surcoût exploitation pompage réseau Av du Guesclin	SAUR	12 137.50 / 14 565
Réfection réseau EU devant bâtiment CCBR Av du Guesclin	DUHAMELLE TP	6 162.00 / 7 394.40
Révision tondeuse Toro	MPS	939.33 / 1127.20
Nez de marche pour escaliers école maternelle	BEAUPLET-PROLIANS	740.97 / 889.16
Elagages divers sur la commune	BUET Environnement	7 685 / 9 222
MOE pour travaux réfection réseaux EU-EP	ECR Environnement	7 150 / 8 580

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Stéphanie GIOT